Vallons ensemble

LA PIETA DE BURGY

Une niche abritant une statue figurant une vierge de pitié orne le pignon d'une maison au centre du village. Elle est inscrite à l'inventaire des monuments historiques par un arrêté du 31 mars 1932.

Une légende transmise *au fil des siècles raconte qu'autrefois une chapelle était édifiée à l'emplacement de la maison de M. Perrot (première villa à gauche en montant la rue du village). Lors d'un glissement de terrain, elle s'est effondrée. Les paroissiens ont alors transporté la pietà dans l'église.*

Burgy, qui jusque là avait été préservé des épidémies et maléfices a connu toutes sortes de calamités. Un propriétaire a alors offert une niche sur le pignon de sa maison pour replacer la pietà au cœur du village.

Burgy, dit-on a de nouveau été épargné!

Des travaux d'embellissement de la place ont été réalisés par la Municipalité en 2003: des travaux de terrassement, pose de pavés, construction de caniveaux et murets puis pose de couvertines et installation d'une plaque en pierre reprenant le texte gravé. La traduction avait été transmise par le service des archives départementales.

Le texte transmis était celui-ci:

Tous ceux qui diront dévotement Pater Noster et Avé Maria gagneront
cent jours de pardon donnés Par Christophore Neumage,
Cardinal de Ara Celi Impétré par Denys Valtier
L'an mil Ve XVIII.

Lors de la visite de M. Babey, nous nous sommes intéressés au texte gravé sous la pietà. Il est apparu que la traduction transmise par le Service des archives départementales ne pouvait être celui de la pietà de Burgy.

La photo ci-dessous, affichant le texte en surbrillance, le démontre.

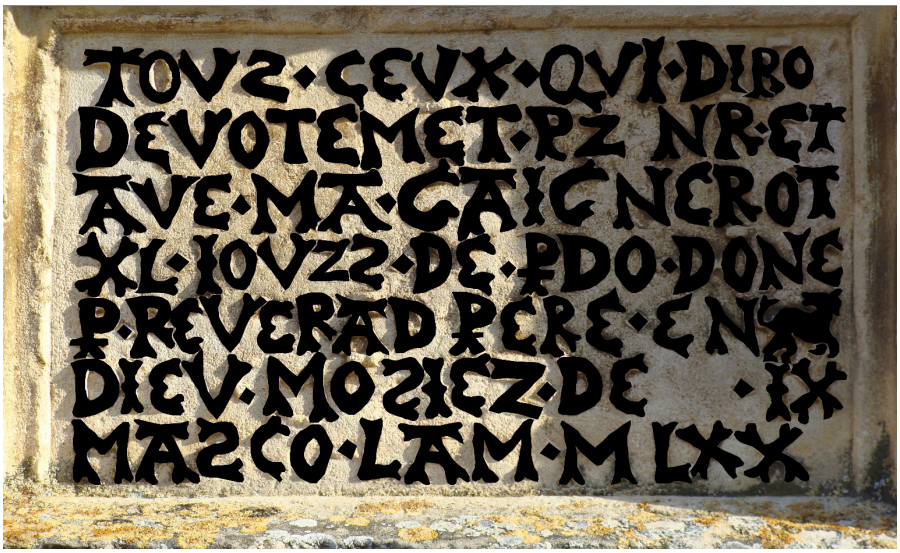

Traduction la plus probable:

TOUS CEUX QUI DIRO(NT)
DEVOTEME(N)T PR(PATER) NR(NOSTER) ET
AVE MA(RIA) GAIGNEROT (GAGNERONT)
XL (QUARANTE) IOUZS (JOURS) DE PDO (PARDON) DONE (DONNES)
P (PAR) REVERAD (REVEREND) PERE EN
DIEU MOSIEZ (MONSEIGNEUR) DE
MASCO (MACON) LAM (AN) MLXX (1520)

Tous ceux qui diront dévotement le «Notre Père» et le «Je vous salue Marie» gagneront quarante jours d'indulgence donnés par le Révèrent Père en Dieu, Monseigneur de Mâcon, l'an 1520.

Particularités graphiques:

- le « s » se fait à l'envers,
- le « z » équivaut à un « r »,
- le « j » s'orthographie « i »,
- le « u » s'écrit « v »,
- l'accent circonflexe de Mâcon est un ancien « s »,
- on pratique des abréviations et on omet souvent le « n ».

L'orthographe n'est pas fixée avant le XVIIe siècle.

L'évêque de Mâcon s'appelle Claude de Longwy de Givry dit le « Cardinal de Givry ».

Il est connu comme mécène et amateur d'art. En 1529, il a abandonné la charge d'évêque de Mâcon pour se concentrer sur celle de Langres.

L'indulgence accordée à Burgy est peut-être un signe d'adieu et de sympathie lié à des circonstances particulières. C'est une hypothèse.

Après vérification, le petit cheval gravé ne fait pas partie des armoiries de l'évêque de Mâcon.

Une notice historique écrite en 1892 par M. L.Lex, archiviste du département de Saône et Loire, décrit une pietà à Lugny dont le texte a été attribué à celle de Burgy. Elle a été répertoriée en 1856 à Collongette, hameau de Lugny.

La pietà de Lugny n'existe plus, seul demeure son emplacement, sur le mur d'une maison. Elle est aussi citée dans l'ouvrage « Si Lugny m'était conté » écrit en 1999 par P.Berthaud et F.Lafarge. Les auteurs formulent l'hypothèse selon laquelle cette pietà proviendrait de l'église romane de Lugny détruite .

Ci-dessous copie des pages du livre de M.L.Lex et une copie de carte postale ancienne montrant la dite pietà.

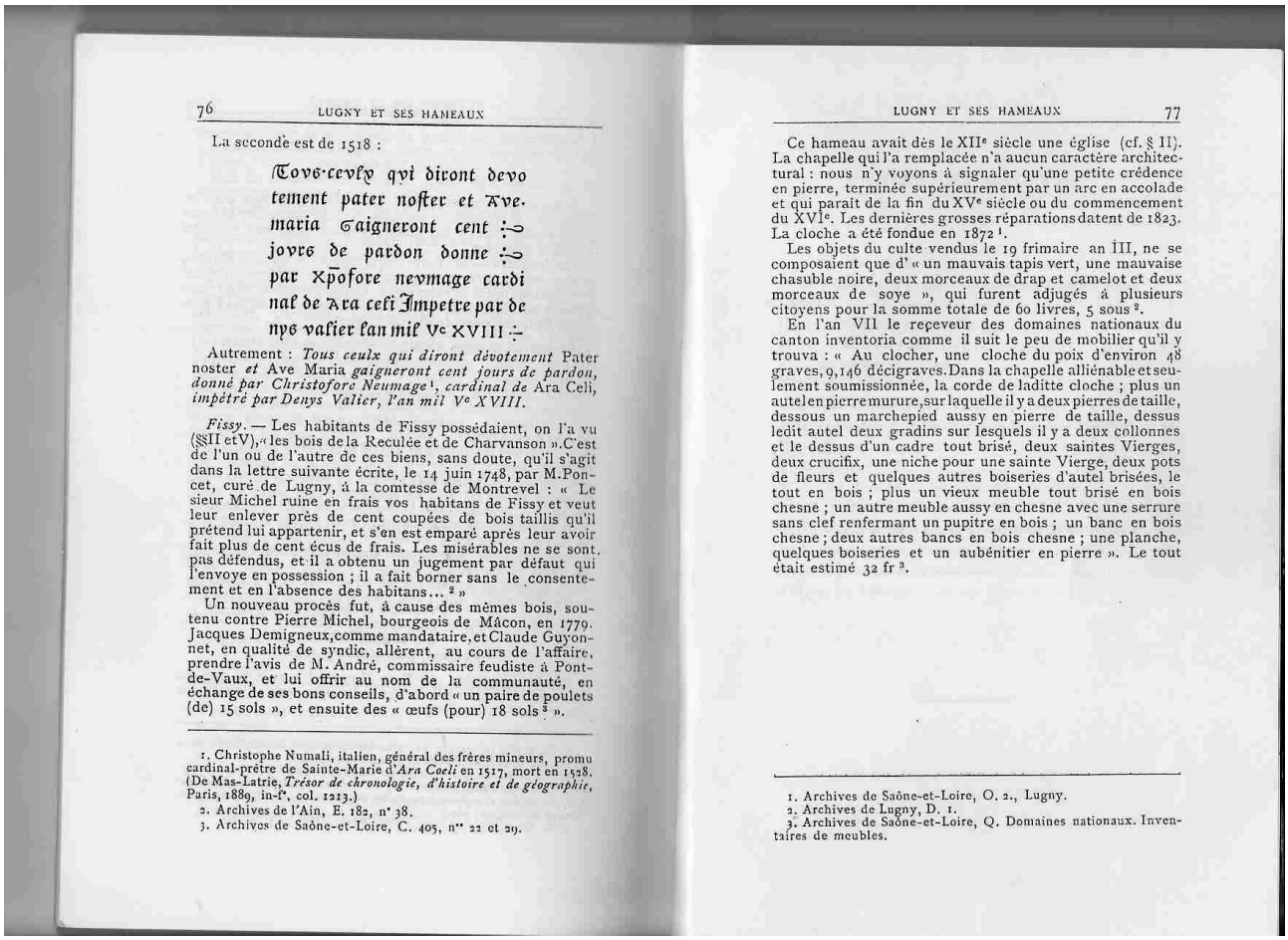

76 LUGNY ET SES HAMEAUX

La seconde est de 1518 :

Tovs·cevlx qvi divont devo
tement pater noſter et Ave.
maria Gaigneront cent ÷o
jovrs de pardon donne ÷o
par Xpofore nevmage cardi
nal de Ara ceſi Impetre par de
nys valier lan mil Vc XVIII ÷

Autrement : *Tous ceulx qui diront dévotement* Pater noster *et* Ave Maria *gaigneront cent jours de pardon, donné par Christofore Neumage*[1], *cardinal de* Ara Celi, *impétré par Denys Valier, l'an mil Vc XVIII.*

Fissy. — Les habitants de Fissy possédaient, on l'a vu (§§ II et V), « les bois de la Reculée et de Charvanson ». C'est de l'un ou de l'autre de ces biens, sans doute, qu'il s'agit dans la lettre suivante écrite, le 14 juin 1748, par M. Poncet, curé de Lugny, à la comtesse de Montrevel : « Le sieur Michel ruine en frais vos habitans de Fissy et veut leur enlever près de cent coupées de bois taillis qu'il prétend lui appartenir, et s'en est emparé aprés leur avoir fait plus de cent écus de frais. Les misérables ne se sont pas défendus, et il a obtenu un jugement par défaut qui l'envoye en possession ; il a fait borner sans le consentement et en l'absence des habitans... [2] »

Un nouveau procès fut, à cause des mêmes bois, soutenu contre Pierre Michel, bourgeois de Mâcon, en 1779. Jacques Demigneux, comme mandataire, et Claude Guyonnet, en qualité de syndic, allèrent, au cours de l'affaire, prendre l'avis de M. André, commissaire feudiste à Pont-de-Vaux, et lui offrir au nom de la communauté, en échange de ses bons conseils, d'abord « un paire de poulets (de) 15 sols », et ensuite des « œufs (pour) 18 sols [3] ».

1. Christophe Numali, italien, général des frères mineurs, promu cardinal-prêtre de Sainte-Marie d'*Ara Coeli* en 1517, mort en 1528. (De Mas-Latrie, *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie*, Paris, 1889, in-f°, col. 1213.)
2. Archives de l'Ain, E. 182, n° 38.
3. Archives de Saône-et-Loire, C. 405, n°s 22 et 29.

LUGNY ET SES HAMEAUX 77

Ce hameau avait dès le XII[e] siècle une église (cf. § II). La chapelle qui l'a remplacée n'a aucun caractère architectural : nous n'y voyons à signaler qu'une petite crédence en pierre, terminée supérieurement par un arc en accolade et qui paraît de la fin du XV[e] siècle ou du commencement du XVI[e]. Les dernières grosses réparations datent de 1823. La cloche a été fondue en 1872 [1].

Les objets du culte vendus le 19 frimaire an III, ne se composaient que d' « un mauvais tapis vert, une mauvaise chasuble noire, deux morceaux de drap et camelot et deux morceaux de soye », qui furent adjugés à plusieurs citoyens pour la somme totale de 60 livres, 5 sous [2].

En l'an VII le receveur des domaines nationaux du canton inventoria comme il suit le peu de mobilier qu'il y trouva : « Au clocher, une cloche du poix d'environ 48 graves, 9,146 décigraves. Dans la chapelle alliénable et seulement soumissionnée, la corde de laditte cloche ; plus un autel en pierre murure, sur laquelle il y a deux pierres de taille, dessous un marchepied aussy en pierre de taille, dessus ledit autel deux gradins sur lesquels il y a deux collonnes et le dessus d'un cadre tout brisé, deux saintes Vierges, deux crucifix, une niche pour une sainte Vierge, deux pots de fleurs et quelques autres boiseries d'autel brisées, le tout en bois ; plus un vieux meuble tout brisé en bois chesne ; un autre meuble aussy en chesne avec une serrure sans clef renfermant un pupitre en bois ; un banc en bois chesne ; deux autres bancs en bois chesne ; une planche, quelques boiseries et un aubénitier en pierre ». Le tout était estimé 32 fr [3].

1. Archives de Saône-et-Loire, O. 2., Lugny.
2. Archives de Lugny, D. 1.
3. Archives de Saône-et-Loire, Q. Domaines nationaux. Inventaires de meubles.

Sources :
Mme Pétrini-Poli,
M. Babey,
Lugny et ses hameaux publié en 1892 (page 76) écrit par L.Lex,
Si Lugny m'était conté … en images écrit par P.Berthaud et F.Lafarge.

Le fleurissement du massif est réalisé par Vallons ensemble